

Délibération n° DEL_2025_120



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 2 OCTOBRE 2025)**

Date de convocation : 11 septembre 2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 31
Nombre de pouvoirs : 7

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 02 octobre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. BARBAN Jean-Louis donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-13 et suivants ;

Vu la nécessité pour la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) de disposer d'un règlement de collecte pour encadrer la gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu les évolutions réglementaires en matière de collecte ;

Le règlement de collecte s'inscrit dans une logique de clarification, de cohérence territoriale, et de prise en compte des retours terrain (agents, élus, usagers).

Le nouveau règlement, annexé à la présente délibération, définit notamment :

- Les modalités de collecte, en porte-à-porte, en point de regroupement ou en point d'apport volontaire ;
- Les consignes de présentation des déchets, les horaires, les responsabilités des usagers ;
- Les sanctions applicables en cas de non-respect ;

- Les principes liés à la sécurité des agents, à la qualité de la collecte et à la maîtrise des coûts.

Ce règlement s'appliquera à l'ensemble des usagers à compter du 3 novembre 2025, et remplace toute version antérieure.

Toutefois, dans un esprit de pédagogie et de continuité du service public, une période de tolérance et d'adaptation sera observée jusqu'au 1er janvier 2026, afin de permettre aux usagers de s'approprier progressivement les nouvelles règles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer le dit règlement et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON